

<b>Date de convocation :</b> 10/02/2024	L'an deux mille vingt-quatre le 15 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.  Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mr Michel LEBouc, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Sylvie COUPE, Mr Anthony PRUNIER
<b>Date d'affichage :</b> 10/02/2024	
<b>Nbre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 14	
<b>Présents :</b> 10	
<b>Votants :</b> 14	

**Absents excusés :**

Mr Boris BOYAVAl donne pouvoir à Mr Christian LAN  
Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH  
Mme Madeleine BARBELETTE donne pouvoir à Mr André PHILIPOT  
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°12\_2024

**Validation du projet du pôle adolescent**

Madame Colette PENDRIGH, 1ère adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse, présente le budget prévisionnel préparé par Familles rurales ainsi que le budget de fonctionnement pour mettre en œuvre l'espace adolescent. (Voir document ci-dessous)

## BUDGET PREVISIONNEL JEUNESSE

Déjà gestionnaire de l'accueil de loisirs de la commune, la fédération Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine a été sollicité par la mairie pour construire un projet de structure Jeunesse au sein du pôle petite enfance-enfance-jeunesse. En voici LE BUDGET PR2VISIONNEL 2024

### PROJECTION DE FREQUENTATION

Vu le nombre de jeunes de 12-17 ans de la commune de Laignelet et par comparaison avec les structures gérées par la fédération Familles Rurales, nous projetons une moyenne de fréquentation de 8 jeunes par tranche d'ouverture

### TRANCHES D'OUVERTURES DE L'ESPACE-JEUNES

L'ouverture de l'espace jeunes devra permettre de concilier cette ouverture avec les temps jeunesse existants menés par l'OCAS pendant les vacances scolaires

- 1 vendredi par mois pendant les périodes scolaires
- Par quinzaine de vacances scolaires (hors 1<sup>ère</sup> quinzaine d'août)
  - 1 après-midi
  - 1 veillée en soirée
  - 1 journée complète (sortie ou animation particulière) = participation financière demandée

### RESSOURCES HUMAINES

Emploi d'un directeur ou d'une directrice d'ACM et d'un animateur ou d'une animatrice pour un temps de travail effectif de 210h annuel chacun.

Idéalement, ces temps de travail seront des compléments de temps de travail à l'accueil de loisirs ou des associations de loisirs locales (clubs sportifs, écoles artistiques...)

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2024

N° des comptes	CHARGES	BP
60	<b>ACHATS</b>	<b>810,40 €</b>
	Achat de prestations pour les activités	400,00 €
	Alimentation (goûters et mini camps)	136,80 €
	Eau, électricité, gaz, carburant	
	Produits d'entretien et petit matériel	45,60 €
	Fournitures de bureau	
	Fournitures pour les activités	228,00 €
	Autres achats	
61	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>240,00 €</b>
	Loyer et charges locatives	
	Location de matériel	
	Entretien, réparation	240,00 €
	Assurances	
	Documentation générale	
	Autres services ext	
62	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>6 661,43 €</b>
	Personnel refacturé	
	Honoraires (Soutien Fédéral)	3 521,43 €
	Pôle Social	240,00 €
	Publication/Information	
	Transports liés aux activités, sorties	2 000,00 €
	Déplacements/missions/réceptions	400,00 €
	Affranchissement/téléphone/internet	220,00 €
	Services bancaires	
	Frais de formation	
	Hébergement	280,00 €
	Services extérieurs divers	
63	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>382,15 €</b>
	Taxe sur salaires	255,77 €
	Formation continue	126,38 €
	Autres taxes et impôts	
64	<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>7 532,21 €</b>
	Rémunération du personnel	6 498,14 €
	Charges sociales	935,07 €
	Autres: Médecine travail...	99,00 €
	Personnel mini camp	
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>- €</b>
	Charges diverses sur gestion courante	
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>
	Agios	
	Intérêts des emprunts	
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- €</b>
	Ch. exceptionnelles/opération de gestion	
68	<b>DOTATIONS</b>	<b>- €</b>
	Dotation aux amortissements	
	Dotation aux provisions	
186	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>1 005,00 €</b>
	Bénévolat des adhérents	
	Mise à disposition des locaux, de personnel	1 005,00 €
	Prestations techniques (EDF...)	
	<b>TOTAL</b>	<b>16 631,19 €</b>

N° des comptes	PRODUITS	BP
70	<b>PRESTATION DE SERVICE</b>	<b>1 312,64 €</b>
	Prestations de service CAF	894,39 €
	Prestations de service MSA	18,25 €
	Participation des familles	400,00 €
	Produits des activités annexes	
74	<b>SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>	<b>14 313,55 €</b>
	Etat (CNASEA, J&S...)	
	Région	
	Département	
	Participation des communes au fonctionnement	10 792,12 €
	Participation des communes au soutien fédéral	3 521,43 €
	Subvention de fonctionnement CAF	
	EPCI (Com com)	
	Association (participation fonds propres)	
	Autres entités publiques	
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>- €</b>
	Adhésions des familles	
	Autres	
76	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>- €</b>
	Rémunération compte courant New label	
	Intérêts compte sur Livret	
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- €</b>
	Quote-part subv. invest.virée au résultat	
	Produits exceptionnels sur opérat° gestion	
78	<b>REPRISE D'AMORTISSEMENTS</b>	<b>- €</b>
	Reprise sur provisions	
	Autres Reprise sur provisions	
79	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>- €</b>
	Remboursements fonds de formation	
	Transfert de charges IJSS	
	Autres Transferts de Charges	
187	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>1 005,00 €</b>
	Bénévolat des adhérents	
	Mise à disposition des locaux, de personnel	1 005,00 €
	Prestations techniques (EDF...)	
	<b>TOTAL</b>	<b>16 631,19 €</b>

## PARTICIPATION DE LA COMMUNE

BP 2024

14 313,55 €

L'ensemble des élus présents souligne l'intérêt de ce service auprès des jeunes adolescent et indique qu'il pourrait être aussi ouvert aux jeunes des communes habituellement partenaires avec notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le projet du Pôle adolescent et son financement
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

